



SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

MISSION DES ARCHIVES

**ARCHIVES**

**DES**

**SERVICES DU PREMIER MINISTRE**

**INFORMATION LEGALE ET ADMINISTRATIVE**

**État thématique des versements  
conservés aux Archives nationales**

PARIS  
2020

## SOMMAIRE

<b>DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS.....</b>	<b>3</b>
DIRECTEURS.....	5
SOUS-DIRECTEURS .....	5
FONCTIONNEMENT DU SERVICE.....	6
COMPTABILITE.....	6
<b>DIRECTION DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE .....</b>	<b>8</b>
DIRECTEURS ET SOUS-DIRECTEURS .....	11
RESSOURCES HUMAINES.....	13
MARCHES.....	13
COMMUNICATION.....	14
PROMOTION COMMERCIALE .....	14
FONDS PHOTOGRAPHIQUES ET AUDIOVISUELS .....	15
COMMISSION DE COORDINATION DE LA DOCUMENTATION ADMINISTRATIVE (CCDA) ET COMITE DES PUBLICATIONS .....	15
DEPARTEMENT DES CENTRES DOCUMENTAIRES.....	18
BANQUE D'INFORMATION POLITIQUE ET D'ACTUALITE (BIPA).....	18
CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION INTERNATIONALE CONTEMPORAINE (CIDIC) .....	20
CENTRE D'ETUDES ET DE DOCUMENTATION SUR L'URSS, LA CHINE ET L'EUROPE DE L'EST (CEDUCEE).....	21
CENTRE D'ETUDES ET DE DOCUMENTATION D'AFRIQUE ET D'OUTRE-MER (CEDAOM).....	22
INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE .....	25
EDITION .....	25
CENTRES INTERMINISTERIELS DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS (CIRA) .	27
<b>DIRECTION DE L'INFORMATION LEGALE ET ADMINISTRATIVE (DILA) .....</b>	<b>29</b>
DIRECTEURS.....	30
EDITION ET DEBAT PUBLIC .....	30

# DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS

## INTRODUCTION

### Histoire des Journaux officiels avant 1881

Dès 1631, récits de guerre et commentaires sur la vie politique de la nation sont publiés dans la Gazette de Théophraste Renaudot, le premier journal français. Cet organe de presse officieux du gouvernement est créé sous Louis XIII, avec l'appui de Richelieu.

En 1762, un brevet royal rattache la Gazette de France au ministère des Affaires étrangères. C'est sous cette nouvelle appellation que Louis XV lui confère un caractère officiel. La Gazette paraît alors deux fois par semaine.

Sous la Révolution, en novembre 1789, elle devient Gazette nationale de France mais reste imprimée par un éditeur privé. Le libraire lillois Charles Panckoucke, directeur de la publication, y adjoint les débats et les délibérations de l'Assemblée nationale constituante et des informations concernant la vie politique et le fonctionnement de l'administration. En 1792, la Gazette devient quotidienne.

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, deux supports bien distincts publient les textes officiels. D'une part, le Bulletin des lois, créé par un décret de janvier 1791, devient par la loi du 14 frimaire an II (4 décembre 1793) le recueil officiel des lois de la République. Il porte le sceau de l'État et la signature du ministre de la Justice. D'autre part, en 1799, la Gazette nationale (Moniteur universel en sous-titre) est instituée, quant à elle, journal officiel publiant les actes du gouvernement et de l'Assemblée nationale et les nouvelles des armées. Elle comporte, de plus, une partie non officielle et libre sur la politique, la vie à la cour, les sciences, les arts, etc.

En 1811, la Gazette prend le nom de Moniteur universel. Organe du gouvernement publiant les informations officielles, le Moniteur conserve cette fonction et la conservera malgré les changements de régimes successifs.

En février 1848 apparaît pour la première fois la mention *Journal officiel de la République française*, changée en Journal officiel de l'Empire français de 1852 à 1870. Avec la III<sup>e</sup> République, le Journal officiel de la République française reprend son nom et se voit attribuer le monopole de la publication des lois et décrets, par décret du 5 novembre 1870, en remplacement du Bulletin des lois, qui en avait la charge depuis 1793. Il faut cependant attendre 1930 pour qu'il le supplante entièrement.

### Histoire de la Direction des journaux officiels

Les origines du Journal officiel remontent au XVII<sup>e</sup> siècle. Organe du pouvoir central dès son origine, c'est à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle que sont posées les bases de ce qui deviendra la Direction des journaux officiels (DJO).

En effet, la loi du 28 décembre 1880 porte acquisition par le ministère de l'Intérieur et des cultes de la société éditrice, société anonyme Alfred Wittershein et Cie, et de son immeuble, 31 quai Voltaire à Paris. Le décret du 30 décembre 1880 prescrit l'exploitation du Journal officiel en régie et rattache cette exploitation au ministère de l'Intérieur. Ce rattachement se poursuit de 1881 à 1944, puis la Direction des journaux officiels est rattachée à la présidence du Conseil le 2 novembre 1944.

La DJO comprenait deux entités distinctes :

- la direction, qui assure le fonctionnement administratif, commercial et technique ;
- la société coopérative ouvrière créée en 1881 au moment de la mise en régie qui par convention annuelle passée avec l'État, devenue Société anonyme de composition et d'impression des Journaux officiels (SACIJO), se charge de la composition, de l'impression, de l'expédition et de la distribution des journaux officiels.

La première mission de la Direction est l'impression et la diffusion du *Journal officiel de la République française* dans ses différentes éditions. Mais elle assure également d'autres publications, selon une chronologie qui a pu varier au fil du temps (liste non exhaustive) :

- le *Journal officiel Lois et décrets* (depuis 1869)
- le *Journal officiel Associations et fondations d'entreprise* (depuis 1985 - depuis 1901 pour les annonces publiées au JO Lois et décrets)
- les débats de l'Assemblée nationale (depuis 1871)
- les débats du Sénat (depuis 1876)
- le *Bulletin des annonces légales obligatoires* (BALO) (depuis 1925)
- le *Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales* (BODACC) (depuis 1926)
- le *Bulletin officiel des annonces de marchés publics* (BOAMP) (depuis 1957)
- les bulletins officiels de nombreux ministères (Justice, Affaires étrangères, Santé, Intérieur, Travail-emploi...) ou des arrêts de la Cour de cassation.

La direction des Journaux officiels a fusionné avec la Documentation française en janvier 2010, donnant naissance à la Direction de l'information légale et administrative (DILA).

### **Les directeurs des Journaux officiels puis de la DILA**

M. BAUGIER : 1884-1886

Louis JEZIERSKI : 1886-1896

Jean-Louis Émile REBOUL : 1896-1900

Clément Joseph Auguste de LACROIX : 1900-1906

Alexandre BERSEVILLE : 1906-1913

Georges CALMÈS : 1913-1916

Gilbert PEYCELON : 1916-1937

Raymond BAYON-TARGE : 1937-1944

François GALY : 1944-1945

Pierre CASSAGNEAU : 1945-1951

Jean REYMOND : 1951-1954

Jean-Paul MARTIN : 1954-1959

Henri MOREL : 1959-1963

Raymond LONG : 1963-1968

Roger FARCAT : 1968-1977

Michel BARBIER : 1977-1983

Robert BOURQUIN : 1983-1989

Bernard SARAZIN : 1989-1997

Jean-Paul BOLUFER : 1997-2007

Pierre-René LEMAS : 2007-2008

Xavier PATIER, directeur de la DJO 2008-2010, puis directeur de la DILA, 2010-2014.

Bertrand MUNCH : 2014-

## **Les secrétaires généraux des Journaux officiels puis de la DILA**

Bernard MILLON : 1909-1912

Georges BIDACHE : 1912-1919

Maurice LE BLOND : 1919-1938

André EBNER : 1938-1943

Maurice CHAUVIN : 1943-1953

Robert PENIGUEL : 1953-1973

Louis SCELLAND : 1973-1980

Claude CORBIN : 1980-1992

En septembre de cette année, la fonction de secrétaire général disparaît. En octobre 1994, la fonction de sous-directeur de l'administration générale et de la diffusion, prenant globalement sa suite, est attribuée à Patrick BUFFET, remplacé par Patrick BUTOR en 2000. En juin 2005, le titre de secrétaire général est rétabli.

Jean-Marie BALLEST : 2005-2012

Jean-Marc FROHARD : 2012-2018

Fabienne BOUSSIN : 2018-

## **Versements aux Archives nationales**

### **Directeurs**

#### **20150650**

Dossiers des directeurs. 1924-2011

Art. 1-3 : Minutiers chronologiques. 1977-2010

Art. 4-12 : Activités de la direction. 1978-2011

Art. 12 (suite)-17 : Fonctionnement. 1924-2011

Métrage : 6

### **Sous-directeurs**

#### **20170264**

Dossiers des sous-directeurs de l'édition et de la production. 1979-2004

Art. 1-2 : Minutiers chronologiques. 1987-2004

Art. 2 suite-8 : Gouvernance et activités de la Direction. 1979-2004

Art. 9-17 : Fonctionnement de la sous-direction. 1979-2004

Art. 18-27 : Informatique et internet. 1986-2003

Métrage : 9

#### **20170424**

Dossiers des sous-directeurs de l'édition et de la production. 1981-2003.

Art. 1-6 : Gouvernance. 1988-2003  
Art. 6 (suite)-20 : Pilotage de la sous-direction. 1981-2003

Métrage : 7

## **Fonctionnement du service**

### **19810405**

art 1-2 : textes et projets de lois portant fixation du budget. 1879-1949  
art 3-9 : préparation et suivi du budget. 1937-1976

métrage : 2

### **19810607**

Art. 1-76 : cotes vacantes  
Art. 77-78 (anciennement 576-577) : comptes définitifs 1945-1949, 1953-1966 et barèmes de la presse 1970.

métrage : 28

### **19870069**

Dossiers de M. Corbin, secrétaire général.  
art 1, art 6 : Direction des journaux officiels, historique, organisation et fonctionnement, locaux et équipement. 1919-1971  
art 1-4 : personnel de la Direction des journaux officiels : dossiers de carrière et de pension, arrêtés. 1881-1979  
art 5 : Journal officiel : composition, format et présentation. 1943-1948

métrage : 2

### **19880354**

art 1-2 : Direction des journaux officiels : comptes de gestion, budget (exercices 1977-1979), comité social, comité d'hygiène et sécurité. 1884-1983  
art 3-4 : caisse de pension de retraite, organisation et fonctionnement des journaux officiels, personnel. 1959-1982  
art 4-6 : Journal officiel : numéro complémentaire, service commercial (informatisation), photocomposition, matériel, fournitures, marchés. 1956-1984

métrage : 2

## **Comptabilité**

### **19810086**

Service des affaires financières et comptables.  
art 1-125 : comptabilité de la régie. 1941-1974  
art 126-150 : comptabilité administrative. 1949-1978  
art 151-157 : budgets. 1952-1977  
art 158-178 : gestion comptable des personnels. 1924-1977  
art 179-180 : service du départ. 1941-1945

Service du personnel et services sociaux.

art 181-184 : fiches annuelles de paye des personnels nés avant 1890 (1939-1967)  
services du matériel et service intérieur, service des fabrications et services techniques.

art 185-235 : commandes de matériel. 1913-1976

métrage : 36

On notera également la présence de deux cotes concernant les Journaux officiels dans les archives du ministère de l'Intérieur, pour la période 1880-1944 :

Archives de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur (sous-série F/1a)

- F/1a/635/17** Documents relatifs à l'administration du Journal officiel. 1880-1908.  
Documents relatifs à la publication du Bulletin des Communes (1882-1886).
- F/1a/3173\*** Registre des insertions au Journal officiel, au Bulletin des Lois et au Bulletin des Communes (1883-1907).

# DIRECTION DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

## **1942-1945 : Les origines. De la Résistance ... à la Libération**

Officiellement créée en 1945, la Documentation française est issue de la fusion de deux services mis en place pendant la Seconde Guerre mondiale, dès 1942, à Londres et à Alger, pour répondre aux besoins d'information de la Résistance et des pouvoirs publics en guerre. A Londres, un service spécialisé est chargé d'informer clandestinement les mouvements de Résistance en France. A Alger, on conçoit déjà le projet d'une documentation au service des gouvernants, des administrations et des citoyens.

A la Libération, en 1944, le Service de documentation et d'études d'Alger et le Service de diffusion clandestine de Londres se regroupent à Paris pour former, avec le Service d'analyse de la presse étrangère, la Direction des informations du nouveau ministère de l'Information. Par le décret du 19 octobre 1945 (JO du 23 octobre 1945), cette direction devient la Direction de la documentation et de la diffusion, véritable ancêtre de la Documentation française.

## **1947-1950 : Les années fondatrices**

En 1947, la Direction de la documentation est intégrée au Secrétariat général du Gouvernement, organe administratif de la Présidence du Conseil (actuels services du Premier ministre), par décret du 13 novembre 1947 (JO du 14 novembre 1947). C'est une décision capitale pour l'histoire de la Documentation française : son rôle de maison de documentation et d'édition d'Etat est reconnu, le caractère de neutralité qu'elle revendique ne sera plus remis en question.

Un décret du 30 décembre 1950 (JO du 31 décembre 1950) va fixer de manière durable ses attributions : pour la première fois en France, un service administratif est chargé de rassembler une documentation de caractère général et d'éditer des documents d'information générale non seulement sur la France, mais aussi sur les pays étrangers et les questions internationales. Sa mission d'information, à l'origine plus spécialement destinée au service de l'Etat et des pouvoirs publics, va s'ouvrir à des publics plus diversifiés.

La Documentation française accomplit cinq fonctions :

- elle rassemble la documentation de toute nature concernant l'actualité politique, administrative, économique et sociale, aussi bien française qu'étrangère.
- elle permet la consultation de cette documentation au sein de divers centres de documentation généraux ou spécialisés.
- elle exploite cette documentation à travers une quinzaine de publications périodiques.
- elle assure la diffusion automatisée des données avec la Banque d'information politique et d'actualité (BIPA).
- elle est l'éditeur officiel des administrations ou organismes publics, faisant paraître un grand nombre de rapports au Président de la République, au Premier ministre ou aux membres du Gouvernement, mais aussi de nombreuses publications destinées à une diffusion commerciale (gérée dans un compte de commerce, parallèlement au budget public).

## **Les années 1970 : Coordination interministérielle et informatisation**

Au fil des années, La Documentation française s'est ouverte aux nouvelles formes de communication. Dès 1969, elle entreprend des expérimentations, notamment en informatique



documentaire. Un décret du 6 février 1976 va prendre en compte ces évolutions en renforçant ses attributions en matière d'études, en élargissant ses fonctions de coordination interministérielle en matière de documentation et d'édition, et en lui attribuant un rôle moteur dans la création de banques de données d'information. C'est ce décret de 1976 qui lui donne également son appellation officielle de « direction de la Documentation française ».

### **1990-2002 : Nouvelle image et nouvelles technologies**

Les nouvelles technologies de l'information vont peu à peu concerner toutes les activités de la Documentation française, conférant notamment une nouvelle dimension à sa mission d'information administrative du public. A partir de 1990, la Documentation française diffuse sur minitel le répertoire de l'administration (3615/3616 admitel), qui met à jour de façon permanente les coordonnées de 11 000 services et 13 000 responsables, et le guide des droits et démarches du citoyen (3615 vos droits).

Par ailleurs, le rôle de la Documentation française en tant qu'éditeur public est clairement consacré par une circulaire du Premier ministre du 20 mars 1998 (JO du 22 mars 1998) : « Les administrations et établissements publics qui souhaiteront, à l'avenir, publier ou diffuser des ouvrages devront soit confier cette tâche aux organismes publics dont la mission statutaire est d'éditer des ouvrages, notamment à la Documentation française, soit recourir à des éditeurs privés dans le respect des procédures édictées par le code des marchés publics. »

En 1999, la Documentation française est chargée de concevoir et de développer à partir de la refonte complète d'Admifrance, le site portail de l'administration prévu par le PAGSI (Programme d'action gouvernemental pour la société de l'information).

### **Les années 2000**

La Documentation française s'engage progressivement dans une modernisation et une réorganisation de ses structures afin de mieux répondre à ses missions fondamentales (édition, documentation et information) dans les domaines de l'actualité politique, administrative, économique et sociale, en France et à l'étranger. Sont successivement ouverts deux portails sur Internet : le Portail de l'administration française [service-public.fr](http://service-public.fr), dont la Documentation française est opératrice et tête de réseau, et le portail [vie-publique.fr](http://vie-publique.fr)

Par l'arrêté du 27 novembre 2001, la Documentation française est réorganisée en trois sous-directions et un département de la communication rattaché à la direction.

En 2005, une redistribution des activités d'édition et de diffusion publiques s'opère entre la Documentation française et les Journaux officiels, conduisant les deux directions des services du Premier ministre à se rapprocher et à valoriser leurs atouts respectifs. Aux JO l'impression, à la DF la diffusion, y compris la diffusion des publications des JO, ce qui fait de la Documentation française, déjà diffuseur de ses propres publications, celles éditées sous son timbre (150 administrations partenaires...), celles d'institutions internationales comme l'UNESCO, l'OCDE, le Conseil de l'Europe etc., l'un des principaux diffuseurs publics d'ouvrages en France (2500 titres par an).

A partir de 2006, la Documentation française coordonne les actions des CIRA (Centres interministériels de renseignements administratifs) en charge de la réponse téléphonique aux questions administratives des usagers, via le numéro d'appel 3939. Elle confirme ainsi son rôle de pôle d'information administrative "multicanale" du citoyen.

La Documentation française a fusionné avec la Direction des journaux officiels en janvier 2010, donnant naissance à la Direction de l'information légale et administrative (DILA).

## **Les directeurs de la Documentation française de 1945 à 2010**

Marcel KOCH: 1945-1969

Jean-Louis CREMIEUX-BRILHAC: 1969-1982

Françoise GALLOUEDEC-GENUYS: 1982-1987

Jean JENGER: 1987-1995

Martine VIALLET : 1995-1999

Sophie MOATI : 1999-2004

Olivier CAZENAVE : 2004-2009

Xavier PATIER : 2009-2010

## Versements aux Archives nationales

### Directeurs et sous-directeurs

On signalera également la présence d'archives de Jean-Louis Crémieux-Brilhac, sous-directeur (1944-1955), directeur-adjoint (1955-1969) puis directeur de la Documentation française (1969-1982), dans le fonds entré aux Archives nationales après son décès en 2015 (72AJ/3405-3488) :

72AJ/3417

Conférences sur la Documentation française, rapports, notes, correspondance, rapports de mission à l'étranger... (1951-2015)

#### **19790872**

Direction.

art 1-7 : organisation, budgets, activités de la commission interministérielle de documentation et de diffusion. 1945-1964

art 8 : chronos de Marcel Koch, directeur de la documentation. 1952-1966

métrage : 1

#### **19860681**

art 1-5 : activités de la direction.

-budget. 1956-1980

-correspondance avec les organisations internationales, les services du Premier ministre, les départements ministériels, divers organismes. 1944-1975

-fonctionnement de la direction de la Documentation française (centres de documentation, diffusion). 1945-1975

-personnel et syndicats. 1949-1980

-informatisation (dont mise en place de la BIPA). 1967-1979

-statistiques commerciales. 1948-1973

métrage : 2

#### **19950078**

art 1 : commission de coordination de la documentation administrative (CCDA) (1970-1976) ; budget (1970-1974) ; réunions (1971-1975) ; sous-comité copyright, groupe de travail reprographie (1971-1976) ; sous-comité ISBN (1972-1973) ; comités spécialisés (1972-1976).

art 2 : documentation française (1970-1981) : fonctionnement (site d'Aubervilliers) (1970-1974) ; services (1970-1978) ; budget (1971-1981) ; comité technique paritaire : réunions (1974-1981).

art 3 : informatisation. 1970-1981

art 4 : personnel (1968-1982) (rémunération, horaires, bureaux, syndicats, notation, recrutement, formation, statut, concours, effectifs).

métrage : 1

#### **20130004**

Dossiers des sous-directeurs de l'administration et de l'édition. 1948-1997

Art. 1-19 : Administration. 1948-1997  
-art. 1-4 : Organisation. 1971-1994  
-art. 5-15 : Fonctionnement. 1951-1997  
-art. 15 (suite)-19 : Relations institutionnelles. 1948-1990  
-art. 19 (suite) : Relations internationales. 1964-1982  
Art. 19 (suite)-24 : Edition. 1960-1995  
-art. 19 (suite)-22 : Politique éditoriale. 1960-1994  
-art. 22 (suite) : Fabrication des ouvrages. 1975-1995  
-art. 23-24 : Activités commerciales et ventes. 1972-1990  
-art. 24 (suite) : Edition électronique. 1984-1989

Métrage : 8

### **20130005**

Dossiers des sous-directeurs de la documentation. 1973-2001

Art. 1-23 : Administration. 1973-2001  
-art. 1-13 : Fonctionnement. 1973-2001  
-art. 13 (suite)-19 : Relations institutionnelles. 1974-2001  
-art. 20-23 : Relations internationales. 1977-2000  
Art. 23 (suite)-27 : Suivi des activités de la Commission de la coordination de l'information administrative (CCDA). 1974-1998  
Art. 27 (suite)-42 : Suivi des activités de la sous-direction. 1977-2001  
-art. 27 (suite)-30 : Généralités. 1977-2000  
-art. 30 (suite) : Bibliothèque. 1985-1996  
-art. 31 : Centre d'information et de documentation internationale contemporaine (CIDIC). 1983-1997  
-art. 31 (suite) : Service iconographique. 1978-1987  
-art. 32-34 : Banque d'information politique et administrative (BIPA). 1977-2001  
-art. 35-38 : Minitel. 1981-2000  
-art. 38 (suite)-42 : Internet. 1995-2001

Métrage : 14

### **20140267**

Art. 1-18 : Minutier chronologique départ des directeurs de la Documentation française. 2000-2005

Métrage : 2

### **20140335**

Dossiers de travail des directeurs de la Documentation française. 1946-2004

Art. 1-6 : Activités des directeurs. 1967-2004  
Art. 7-21 : Fonctionnement de la direction. 1946-2004  
Art. 21 suite-29 : Documentation et information administrative. 1981-2004  
Art. 29 suite-39 : Edition et diffusion. 1956-2004  
Art. 39 suite-41 : Communication et relations institutionnelles. 1962-2004

Métrage : 14

**20160325**

Dossiers de travail des directeurs. 1979-2010

Art. 1-3 : Minutiers chronologiques. 2007-2010

Art. 4-8 : Fonctionnement. 1983-2009

Art. 9-12 : Activités. 1979-2009

Métrage : 4

**20190085**

Direction de l'information légale et administrative (DILA) et ses prédécesseurs.  
Dossiers des directeurs. 1992-2015

Art. 1-6 : Fonctionnement et activités. 2000-2014

Art. 6 (suite)-8 : Edition publique et information administrative. 1997-2015

Art. 8 (suite)-10 : Relations institutionnelles et internationales. 2006-2014

Art. 10 (suite)-11 : Communication. 1992-2014

Métrage : 4

**20190447**

Direction de l'information légale et administrative (DILA) et direction de la  
Documentation française (DF).

Minutiers chronologiques des directeurs. 1991-2012

Art. 1-2 : Direction de la documentation française. 1991-2004

Art. 2 suite-16 : Direction de l'information légale et administrative. 2009-2012

Métrage : 5

**Ressources humaines****20120187**

Dossiers du Département des ressources humaines. 1946-2010

art. 1-9 : fonctionnement et activités. 1946-2010

art. 9 (suite)-34 : instances paritaires. 1958-2007

art. 35-37 : formation. 1982-2006

art. 38 : grèves. 1968-2006

Métrage : 13

**Marchés****20120185**

Dossiers du Département des marchés et achats. 1970-2001

Art. 1-2 : Fonctionnement général. 1970-1999

Art. 2 (suite)-21 : Gestion des marchés de travaux et de services. 1979-2001

Métrage : 7

## **Communication**

### **20120186**

Dossiers du Département de la communication. 1945-2005

Art. 1-4 : Fonctionnement et activités. 1945-2005

Art. 5-6 : Communication interne. 1988-2004

Art. 6 (suite)-14 : Communication externe. 1952-2008

Art. 14 (suite) : Relations presse. 2005

Métrage : 5

## **Promotion commerciale**

### **20150294**

Dossiers de travail du Bureau de la promotion et de la diffusion. 1964-2001

Art. 1-2 : Fonctionnement. 1987-2001

Art. 3-5 : Activités. 1964-1998

Métrage : 2

## **Fonds photographiques et audiovisuels**

### **20120183**

Dossiers du Département de la photographie. 1942-2003

Art. 1-3 : Organisation administrative. 1970-2003

Art. 3 (suite)-8 : Constitution des fonds photographiques. 1942-2002

Art. 10-15 : Exploitation des fonds photographiques. 1967-2002

Art. 15 (suite)-18 : Réseau professionnel Interphotothèque. 1967-1993

Métrage : 6

### **20140056**

Art. 1-4 : Films réalisés pour le compte de la Documentation française et présentant ses missions et son fonctionnement. 1968-1970

Métrage : 4 films

## **Commission de coordination de la documentation administrative (CCDA) et Comité des publications**

Les origines de la politique publique en matière de documentation administrative et de publications officielles sont à rechercher au début des années 1950 :

-création de la Commission interministérielle de documentation et de diffusion (CIDD) par décret du 30 décembre 1950, qui avait vocation à « améliorer le travail de documentation et les moyens de diffusion des administrations publiques en coordonnant (...) l'action des différents services intéressés »

-création du Comité des publications par décret du 30 décembre 1950, chargé d'émettre un avis sur toutes les publications à la fois administratives, périodiques et d'information générale »

La Commission et le Comité sont remplacés en 1971 par un nouvel organisme, la Commission de coordination de la documentation administrative (CCDA), créée par décret du 13 juillet 1971 (modifié par les décrets du 23 octobre 1985, 6 mars 1989 et 22 mars 1993).

La CCDA était chargée de l'amélioration du travail de documentation dans les administrations publiques, et de la coordination, sur le plan technique, des activités d'édition et de diffusion des publications.

Elle remplissait en outre deux missions spécifiques assurées par des comités permanents :

- le Comité des publications, qui contrôlait les publications administratives.
- le Comité de l'information administrative du public, qui coordonnait la politique d'information administrative et notamment les services télématiques.

Le secrétariat de la Commission était assuré par des agents mis à disposition par la Documentation française et le Secrétariat général du Gouvernement.

La Commission était assistée par un Comité technique interministériel formé des représentants des services de documentation existant dans les départements ministériels.

La CCDA a été supprimée en 1998 et remplacée par un Comité des publications (décret du 27 août 1998), « chargé d'étudier les questions posées par l'édition et la diffusion des publications émanant des services et établissements publics administratifs de l'Etat. Il tient l'inventaire permanent de ces publications et veille à la rationalisation des modalités de leur édition ainsi qu'à leur bonne diffusion. »

Le Comité des publications a lui-même été remplacé en 2010 par le Conseil d'orientation de l'édition publique et de l'information administrative (COEPIA), créé par décret du 11 janvier 2010. Ce Conseil est placé auprès du Premier ministre et rattaché à la Direction de l'information légale et administrative (DILA).

Le COEPIA « exerce une fonction d'évaluation, d'expertise et de conseil dans les domaines suivants :

- l'édition publique et les publications administratives, quel que soit leur support ;
- l'information et le renseignement administratifs ;
- la mise à disposition des données publiques.

Il veille à la bonne allocation des moyens et à la qualité du service rendu à l'utilisateur.

Il remet chaque année au Premier ministre un rapport sur l'activité des administrations de l'Etat en ces matières. »

#### **19840397**

Art 1: documentation, communication: commission interministérielle de documentation et de diffusion: activités: dossiers: 1944-1952

Art 2-4: édition, imprimerie et presse: comité des publications: activités: dossiers: 1951-1958

Art 5: politique économique et sociale: planification VI<sup>e</sup> Plan: commission de l'information économique, commission de la recherche: activités, documentation: groupe d'études pour la constitution d'un réseau national de documentation économique et sociale (RENADES), comité national de la documentation scientifique et technique, activités: 1969-1971

Métrage : 2

#### **19840558**

Art 1: centre interrégional de documentation administrative (CIRDA), activités 1969-1971 ; note périodique du CIRDA, collection: 1975-1978

Métrage : 1

#### **19930231**

Commission de coordination de la documentation administrative (CCDA).

Art 1-2: création, composition et activités de la CCDA: notes, rapports, dossiers de séances. 1971-1985

Art 2-21: documentation dans les administrations: groupes de travail, études et rapports, colloques et enquêtes. 1971-1985

Art 22-23: comités des publications: organisation, études sur les publications administratives, rapports. 1972-1986

Métrage : 8



**19950078**

art 1 : commission de coordination de la documentation administrative (CCDA) (1970-1976) ; budget (1970-1974) ; réunions (1971-1975) ; sous-comité copyright, groupe de travail reprographie (1971-1976) ; sous-comité ISBN (1972-1973) ; comités spécialisés (1972-1976).

art 2 : documentation française (1970-1981) : fonctionnement (site d'Aubervilliers) (1970-1974) ; services (1970-1978) ; budget (1971-1981) ; comité technique paritaire : réunions (1974-1981).

art 3 : informatisation. 1970-1981

art 4 : personnel (1968-1982) (rémunération, horaires, bureaux, syndicats, notation, recrutement, formation, statut, concours, effectifs).

métrage : 1

**20000044**

Commission de coordination de la documentation administrative. 1971-1998

art 1 : composition de la Commission de coordination de la documentation administrative, journée d'étude de la documentation administrative, groupe administration-recherche. 1973-1976

art 1 (suite)-10 : correspondance active. 1971-1998

métrage : 3

**20000045**

Commission de coordination de la documentation administrative. 1977-1998

art 1 : fonctionnement. 1977-1998

art 2-8 : groupes de travail. Serveur ORIADOC, réseau national d'orientation et d'accès aux sources d'information et de documentation. 1977-1998

art 8 (suite)-12 : comité d'information administrative du public (CIAP) : groupes de travail, réunions. 1989-1998

art 13 : financement de la recherche en sciences sociales sur fonds publics référence Nor. Groupe de travail sur la documentation dans les services du Premier ministre. Photographies. 1978-1994

art 14 : informatisation des centres de documentation des administrations centrales. 1992

métrage : 5

**20130128**

Dossiers du Comité des publications. 1988-2001

Art. 1-2 : Organisation et fonctionnement. 1998-1999

Art. 3-27 : Activités (étude et évaluation des politiques éditoriales publiques, avis sur les publications). 1988-2001

Métrage : 3

## **Département des centres documentaires**

### **20130562**

Dossiers du Département des centres documentaires. 1952-2006

Art. 1 : Publications administratives officielles. 1952-1982

Art. 1 (suite)-5 : Dossiers du Centre d'information et de documentation internationale contemporaine (CIDIC). 1975-2006

Métrage : 2

## **Banque d'information politique et d'actualité (BIPA)**

### **19820745**

Dossiers de presse documentaires. 1944-1976

art 1-16 : transports et communications.

art 17-32 : travail.

art 33-38 : santé publique.

art 38-41 : églises.

art 41-57 : logement et urbanisme.

art 57-75 : défense nationale.

métrage : 23

### **19900652**

art 1-26 : dossiers sur la guerre d'Algérie (coupures de la presse nationale et internationale). 1943-1963

métrage : 9

### **20000158**

Dossiers de la Banque d'information politique et d'actualité (BIPA) : historique, activités documentaires, informatiques, administratives et éditoriales. 1973-1996

art 1-5 : constitution, développement et harmonisation des bases, budget, activités. 1973-1994

art 5 (suite)-9 : informatique documentaire : évolution, chargement des bases. 1977-1991

art 10-12 : matériel informatique, création et activité de la base BIBLIOS. 1978-1992

art 13-15 : création et suivi du service questions-réponses (SQR). 1977-1993

art 16-19 : développements informatiques des bases. 1977-1995

art 20-24 : création et publication du cd-rom : politique et société, élaboration de la base documentaire télématique (DOCTEL). 1975-1996

art 24 (suite)-26 : activités commerciales, relations extérieures et coopération. 1977-1994

métrage : 4

### **20050351**

Dossiers de presse documentaires.

art 1-4 : institutions. 1944-1969  
art 4 (suite)-5 : fonction publique. 1945-1969  
art 5 (suite)-12 : justice et épuration. 1944-1976  
art 13 : police. 1945-1974  
art 13 (suite)-17 : Charles de Gaulle. 1940-1978  
art 17 (suite)-19 : défense nationale. 1945-1976  
art 19 (suite)-29 : colonies et outre-mer. 1931-1977  
art 29 (suite)-30 : relations bilatérales. 1946-1980  
art 31-45 : enseignement et formation. 1944-1976  
art 45 (suite)-46 : jeunesse et sports. 1945-1974  
art 46 (suite)-62 : finances. 1944-1976  
art 62 (suite)-87 : économie. 1945-1977  
art 87 (suite)-92 : commerce et distribution. 1944-1976  
art 92 (suite)-102 : secteurs industriels. 1942-1976  
art 102 (suite)-116 : travail et emploi. 1930-1977  
art 116 (suite)-123 : protection sociale. 1944-1979  
art 123 (suite)-124 : questions religieuses. 1954-1979

métrage : 41

## **20080095**

Sous-direction de la documentation.

art 1-111 : dossiers biographiques de personnalités françaises et étrangères (classement alphabétique). 1907-1987

métrage : 37

## **Centre d'information et de documentation internationale contemporaine (CIDIC)**

### **19820508**

Dossiers documentaires sur les pays étrangers et les questions internationales (papier et microfilms). 1953-1977

art 1-82 : Asie-Pacifique (par pays).

art 82-136 : Italie-Méditerranée du nord (par pays).

art 136-212 : Israël-monde islamique (par pays).

art 212-259 : RFA (dont seconde guerre mondiale)-Autriche-Suisse.

art 259-328 : pays de l'Est-RDA-URSS-Yougoslavie.

art 329-352 : Europe du nord (par pays).

art 352-366 : Amérique latine (par pays).

art 367-442 : Grande-Bretagne, Canada.

art 442-505 : États-Unis d'Amérique.

art 506-623 : questions internationales : ONU, organisations internationales, économie, commerce, questions financières, industrie, agriculture, religions, sécurité-défense.

métrage : 208

### **19860072**

Dossiers de presse.

art 1 : débats de l'ONU sur l'Algérie et coupures de presse. 1955-1961

art 1 : débats de l'ONU sur l'admission de la Chine à l'ONU, textes officiels, coupures de presse. 1955-1971

art 2 : ONU et Afrique du nord (1951-1957), ONU et Sahara occidental (1976), ONU et Congo (1960-1964) et périodique "la semaine des Nations Unies". 1960-1963

métrage : 1

### **19910001**

art 1-90 : articles de presse sur le Moyen-Orient (1949-1976), coupures de presse.

métrage : 10

### **20144629**

Art. 1-273 : Dossiers documentaires sur les questions internationales et les pays étrangers (sous forme de microfilms). 1944-1977

Métrage : 273 bobines de microfilms, 3 m.l.

### **20144643**

Art. 1-113 : Dossiers documentaires sur les questions internationales, la Communauté économique européenne (CEE) et les pays étrangers (sous forme de microfiches). 1977-2010

Métrage : 3 meubles à microfiches

**Centre d'études et de documentation sur l'URSS, la Chine et l'Europe de l'Est (CEDUCEE)**

**19900363**

art 1-26 : dossiers de presse sur l'économie des pays de l'Est. 1964-1980

métrage : 9

**20060339**

art 1-13 : conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM), dossiers transversaux. 1971-1992

art 14-17 : Bulgarie. 1980-1991

art 18-24 : Chine (République populaire). 1977-1987

art 25-38 : Hongrie. 1968-1992

art 38 (suite)-50 : Pologne. 1978-1991

art 50 (suite)-60 : République démocratique allemande (RDA). 1976-1994

art 60 (suite)-67 : Roumanie. 1971-1992

art 67 (suite)-75 : Tchécoslovaquie. 1971-1992

art 75 (suite)-113 : Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS). 1976-1992

art 113 (suite)-121 : Yougoslavie. 1975-1991

métrage : 40

**20140082**

Centre d'études et de documentation sur l'URSS, la Chine et l'Europe de l'Est (CEDUCEE).

Art.1-35 : Dossiers documentaires relatifs à la Chine, classés par thème. 1979-1998

Métrage : 12

**20140449**

Centre d'études et de documentation sur l'URSS, la Chine et l'Europe de l'Est (CEDUCEE).

Art. 1-36 : Dossiers documentaires sur l'ex-URSS, classés par pays (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldavie, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine). 1991-2011

Métrage : 12

**20144814**

Centre d'études et de documentation sur l'URSS, la Chine et l'Europe de l'Est (CEDUCEE).

Dossiers documentaires sur l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS), la Communauté des Etats indépendants (CEI) et la Fédération de Russie. 1982-1998

Art. 1-18 : URSS et CEI. 1982-1998

Art. 18 suite-69 : Fédération de Russie. 1991-1997

Métrage : 23

**20150083**

Centre d'études et de documentation sur l'URSS, la Chine et l'Europe de l'Est (CEDUCEE).

Dossiers documentaires relatifs aux pays baltes et à l'ex-Yougoslavie. 1988-2010

Art. 1-14 : Pays baltes. 1991-2010

Art. 15-34 : Ex-Yougoslavie. 1988-2009

Métrage : 11

**20150622**

Centre d'études et de documentation sur l'URSS, la Chine et l'Europe de l'Est (CEDUCEE).

Art. 1-48 : Dossiers documentaires sur la Fédération de Russie. 1998-2010

Métrage : 16

**20150874**

Centre d'études et de documentation sur l'URSS, la Chine et l'Europe de l'Est (CEDUCEE).

Dossiers documentaires sur les anciens pays du bloc soviétique. 1988-2010

Art. 1-17 : Zone Est, dossiers généraux. 1991-2007

Art. 17 suite-83 : Dossiers par pays (Albanie, Allemagne (ex-RDA), Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, République tchèque, Slovaquie). 1988-2010

Métrage : 28

**Centre d'études et de documentation d'Afrique et d'Outre-mer (CEDAOM)**

**19820221**

art 1-2 : ONU, OUA (organisation de l'unité africaine), Commonwealth : coupures de presse. 1948-1967

art 1-30 : pays africains n'ayant pas dépendu de la France : Angola, Burundi, Gambie, Ghana (côte d'or), Kenya, Malawi (Nyassaland), Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie (Tanganika, Zanzibar), Zaïre (Congo belge), Zimbabwe (Rhodésie) : coupures de presse relatives à la politique, l'économie, les aspects socioculturels. 1945-1968

métrage : 10

**19850665**

Dossiers de presse (par pays).

art 1-27, 54-71 : pays africains ayant dépendu de la France : Burkina-Faso (Haute-Volta), Cameroun, Centrafrique (Oubangui-Chari), Congo, Gabon, Mauritanie,

Tchad : coupures de presse relatives a la politique, l'économie, les aspects socioculturels. 1923-1977

art 72-100 : pays africains n'ayant pas dépendu de la France : Angola, Éthiopie, Kenya, Maurice, Ouganda, Soudan, Tanzanie (Tanganika, Zanzibar), Zaïre (Congo belge), Zambie (Rhodésie du nord) : coupures de presse relatives à la politique, l'économie, les aspects socioculturels. 1945-1976

art 28-53 : départements et territoires d'outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Nouvelle-Calédonie, Nouvelles-Hébrides (Vanuatu), Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon: coupures de presse relatives à la politique, l'économie, les aspects socioculturels. 1907-1985

métrage : 33

### **19860073**

art 1-24 : pays africains n'ayant pas dépendu de la France : Ghana (Côte d'or), Guinée-Bissau, Mozambique, Tanzanie (Tanganika, Zanzibar), Nigeria, Somalie, Zaïre (Congo belge) : coupures de presse relatives à la politique, l'économie, les aspects socioculturels. 1945-1976

métrage : 8

### **19860115**

art 1-13 : pays africains n'ayant pas dépendu de la France : Afrique du sud, Liberia, Sierra Leone: coupures de presse relatives à la politique, l'économie, les aspects socioculturels. 1945-1975

métrage : 4

### **19860500**

art 1-3, 36 : pays africains n'ayant pas dépendu de la France : Burundi, Cap-Vert, Gambie, Rwanda, Seychelles : coupures de presse relatives à la politique, l'économie, les aspects socioculturels. 1845-1976

art 4-35, 37-51 : pays africains ayant dépendu de la France: Bénin (Dahomey), Côte d'Ivoire, Guinée, Mali (Soudan), Niger, Tchad : coupures de presse relatives à la politique, l'économie, les aspects socioculturels. 1960-1976

métrage : 17

### **19870034**

art 1-27 : pays africains ayant dépendu de la France : (Madagascar, Sénégal) : coupures de presse relatives à la politique, l'économie, les aspects socioculturels. 1960-1976

art 28-68 : politique commune aux pays africains : coupures de presse. 1960-1976

métrage : 23

### **19870035**

art 1-3, 26-27 : pays africains ayant dépendu de la France : Comores, Djibouti (Afars et Issas), Niger, Tchad : coupures de presse relatives à la politique, l'économie, les aspects socioculturels. 1960-1976

art 4-26, 28-43 : pays africains n'ayant pas dépendu de la France : Afrique du sud, Angola (enclave de Cabinda), Botswana, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Liberia, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie (sud-ouest africain), Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sahara occidental, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie (Tanganika, Zanzibar), Zaïre (Congo belge), Zambie (Rhodésie du nord), Zimbabwe (Rhodésie) : coupures de presse relatives à la politique, l'économie, les aspects socioculturels. 1950-1977

art 43-45 : OUA (organisation de l'unité africaine) : coupures de presse. 1963-1976

métrage : 15

#### **19870450**

art 1-38 : pays africains n'ayant pas dépendu de la France : Afrique du sud, Angola, Botswana, Burundi, Cap-Vert, Ghana, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Malawi, Mozambique, Namibie (sud-ouest africain), Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sahara occidental, Seychelles, Sierra Leone, Swaziland, Tanzanie (Tanganika, Zanzibar), Zimbabwe (Rhodésie) : coupures de presse relatives à la politique, l'économie, les aspects socioculturels. 1960-1979

art 39-44 : politique commune aux pays africains, coupures de presse. 1975-1979

métrage : 15

#### **19870568**

Afrique : dossiers documentaires : par pays, par thème. 1960-1979

art 1-38 : pays anglophones et lusophones : Afrique du sud, Angola (enclave de Cabinda), Botswana, Burundi, Cap-Vert, Ghana (1960-1979), Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Malawi, Mozambique, Namibie (sud-ouest africain), Nigeria (1960-1979); Ouganda, Rwanda, Sahara occidental, Seychelles, Sierra Leone, Swaziland, Tanzanie (Tanganika, Zanzibar), Zambie, Zimbabwe (Rhodésie) (1977-1979).

art 39-44 : Afrique : politique commune aux pays africains. 1975-1979

métrage : 13

#### **19890574**

art 1-113 : pays africains : coupures de presse relatives à la politique, l'économie, les aspects socioculturels (classement par zone géographique puis par ordre alphabétique des pays). 1980-1984

art 114-152 : politique, économie et aspects socioculturels communs aux pays africains : coupures de presse. 1979-1984

métrage : 51

#### **19910098**

Dossiers documentaires.

art 1-76 : Afrique, dossiers par pays. 1985-1987

métrage : 25



**20140033**

Dossiers documentaires du Centre d'études et de documentation d'Afrique et d'Outre-mer (CEDAOM). 1976-1990

Art. 1-11 : Dossiers communs à l'Afrique. 1988-1990

Art. 11 (suite)-88 : Dossiers par pays. 1976-1990

Métrage : 29

**Informatique documentaire****20060145**

art 1 : services télématiques expérimentaux : Claire, télérel 3V Vélizy, bilans. 1980-1984

art 2-7 : base de données télématique TELSID : création, réalisation, production et diffusion. 1982-1990

métrage : 2

**20060150**

Service télématique TELSID.

Art. 1 : captures d'écran pour démonstration du service : diapositives. 1985

107 diapositives.

**20060151**

Service télématique TELSID.

art 1-3 : promotion du service (vidéocassettes). 1985

3 vidéocassettes.

**20130084**

Dossiers de services en charge de l'informatique documentaire à la Documentation française. 1962-1996

Art. 1-3 : Organisation et fonctionnement. 1962-1996

Art. 4-21 : Informatique documentaire (dossiers thématiques, relations internationales, BIPA). 1968-1996

Métrage : 2

**Edition****19790872**

Service de l'édition.

art 9 : comptes rendus de réunions, notes de service, commission des marchés. 1951-1967

art 10-71 : publications non périodiques de la documentation française. 1945-1959, 1960-1965  
art 72-107 : dossiers d'édition de l'ensemble des publications. 1945-1959 et 1960-1965  
art 108-109 : dossiers d'édition sans suite. 1958-1972  
Nota : les articles 44-48 (hors format) ont été transférés dans le versement 19870059.

Métrage : 9

#### **19870059**

art 1-5 : collection d'ouvrages non périodiques publiés de 1949 à 1960.  
Nota : ces documents hors format ont été extraits du versement 19790872.

métrage : 2

#### **19800242**

art 1-61 : collection des ouvrages non périodiques publiés de 1966 à 1973.  
art 62-83 : dossiers d'édition de l'ensemble des ouvrages publiés de 1966 à 1973.  
art 84-90 : marchés d'impression et achat de papier. 1958-1978

métrage : 20

#### **19810403**

art 1-59 : collection des ouvrages non périodiques publiés de 1974 à 1978.  
art 60-71 : dossiers d'édition des ouvrages publiés de 1974 à 1978.  
art 72-78 : achats de papier. 1974-1979

métrage : 15

#### **19840282**

art 1-10 : publications.  
art 11-12 : publications (dossiers d'édition). 1979-1980

métrage : 3

#### **20070468**

Publication de la revue "Problèmes d'Amérique latine".

art 1-2 : fonctionnement, conseil scientifique. 1967-2002  
art 2 (suite)-14 : préparation des numéros de la nouvelle série numéros 1 à 43. 1991-2001

métrage : 5

#### **20080094**

Revue du monde arabe, Maghreb, Machrek.

art 1-2 : fonctionnement, conseil d'orientation. 1972-2002  
art 2 (suite)-7 : préparation des numéros 146 à 174. 1994-2001

métrage : 2

**20120184**

Dossiers de conception et de rédaction des publications de la Documentation française. 1951-2005

Art. 1-24 : Périodiques. 1951-2005

Art. 24 (suite)-28 : Collections. 1977-2001

Art. 29 : 50<sup>e</sup> anniversaire de la Documentation française. 1956-1995

Métrage : 10

**20170466**

Dossiers de la responsable du Département de l'édition. 1999-2012.

Art. 1-2 : Politique éditoriale. 2003-2012

Art. 2 (suite)-4 : Fonctionnement du Département. 1999-2012

Métrage : 1

**20180206**

Dossiers de préparation des publications de la Documentation française (échantillonnage), et de fonctionnement du Centre d'études et de documentation sur l'URSS, la Chine et l'Europe de l'Est (CEDUCEE). 1946-2016

Art. 1-5 : Courrier des pays de l'Est et CEDUCEE. 1951-2010

Art. 6-11 : Cahiers français. 1980-2010

Art. 11 suite-22 : Documentation photographique. 1946-2015

Art. 22 suite-23 : Grande Europe. 2007-2011

Art. 23 suite-24 : Mondes émergents. 2003-2016

Art. 24 suite-25 : Récits primordiaux. 2008-2012

Art. 25 suite : Réflexe Europe. 1992-2001

Métrage : 8

**20190339**

Sous-direction des publics et des produits, Département de l'édition.  
Pilote de la politique éditoriale. 1983-2017

Art. 1-5 : Généralités. 1983-2016

Art. 5 (suite)-11: Partenariats administratifs. 1986-2017

Métrage : 4

**Centres interministériels de renseignements administratifs (CIRA)**

**19990465**

Secrétariat général des centres administratifs (CIRA). 1976-1998

art 1-3 : organisation et fonctionnement. 1978-1997

art 3 (suite)-8 : activités et statistiques des CIRA. 1977-1997

art 8 (suite)-12 : simplifications administratives. 1976-1991

art 12 (suite)-13 : campagnes fiscales - campagnes d'information - accueil dans les services publics - relations avec les préfetures d'Île-de-France, l'assemblée d'expérimentation des systèmes d'information (CEESI) - colloques. 1977-1996

métrage : 4

# DIRECTION DE L'INFORMATION LEGALE ET ADMINISTRATIVE (DILA)

La Direction de l'information légale et administrative (DILA) a été créée par décret du 11 janvier 2010. Elle est issue de la fusion entre la Direction des journaux officiels et la Direction de la Documentation française.

La DILA est une direction d'administration centrale des services du Premier ministre, placée sous l'autorité du secrétaire général du Gouvernement. Elle exerce les missions de diffusion légale, d'information administrative et d'édition et de débat public.

## La diffusion légale

La DILA assure la publication des lois et décrets au *Journal Officiel* sur le site [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr). Elle édite et diffuse les textes législatifs et réglementaires français, mettant à la disposition de tous la norme juridique française. Elle garantit également la transparence économique et financière par la publication au niveau national de l'ensemble des informations légales, économiques et financières relatives à la vie des entreprises et au milieu associatif.

## L'information administrative

La DILA assure la diffusion du site officiel de l'administration française [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). Il propose des informations fiables et des services orientés *Usagers* (particuliers, professionnels et associations), faciles à appréhender pour s'informer et réaliser ses démarches administratives. Le dispositif est complété, pour les particuliers, d'une information administrative téléphonique (numéro d'appel 3939).

## L'édition et le débat public

Avec les *éditions de La Documentation française*, la DILA est le partenaire privilégié de plus de nombreuses administrations et organismes. Elle édite également ses revues et collections propres (Cahier français, Questions internationales, Doc' en poche, Découvertes de la vie publique). La DILA administre également le site [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr) propose les clés pour comprendre les politiques publiques et les grands débats qui animent la société.

L'organisation de la DILA a été modifiée à plusieurs reprises depuis 2010, en particulier par les arrêtés du 13 avril 2012, 2 janvier 2017 et 30 septembre 2019.

## Les directeurs de la DILA

Xavier Patier : 2010-2014

Bertrand Munch : 2014-2019

Anne Duclos-Grisier : 2020-

NB : les versements d'archives effectués par la DILA contiennent également des dossiers plus anciens produits par ses prédécesseurs, la Direction des journaux officiels et la Documentation française.

## **Directeurs**

### **20190085**

Direction de l'information légale et administrative (DILA) et ses prédécesseurs.  
Dossiers des directeurs. 1992-2015

Art. 1-6 : Fonctionnement et activités. 2000-2014

Art. 6 (suite)-8 : Edition publique et information administrative. 1997-2015

Art. 8 (suite)-10 : Relations institutionnelles et internationales. 2006-2014

Art. 10 (suite)-11 : Communication. 1992-2014

Métrage : 4

### **20190447**

Direction de l'information légale et administrative (DILA) et direction de la  
Documentation française (DF).

Minutiers chronologiques des directeurs. 1991-2012

Art. 1-2 : Direction de la documentation française. 1991-2004

Art. 2 suite-16 : Direction de l'information légale et administrative. 2009-2012

Métrage : 5

## **Edition et débat public**

### **20190339**

Sous-direction des publics et des produits, Département de l'édition.  
Pilotage de la politique éditoriale. 1983-2017

Art. 1-5 : Généralités. 1983-2016

Art. 5 (suite)-11: Partenariats administratifs. 1986-2017

Métrage : 4